LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

MATINÉE D'ACTUALITÉ

Mise en place et suivi du télétravail

Mode d'emploi et bonnes pratiques

Vendredi 6 février 2015

Paris

6e ÉDITION

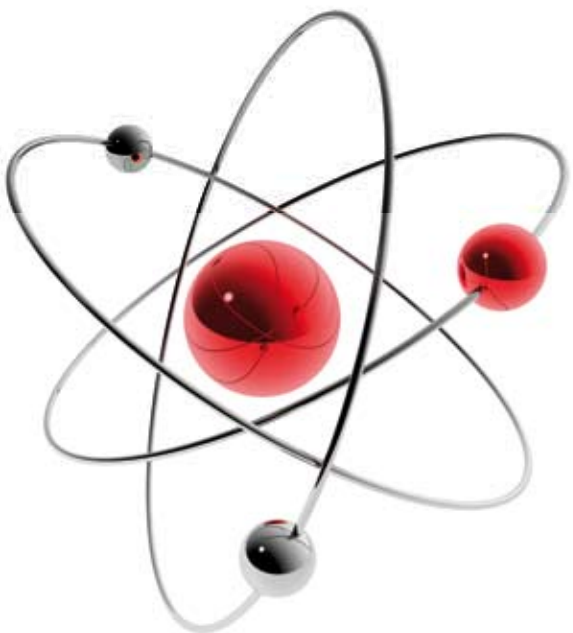

Wolters Kluwer

LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

Mise en place et suivi du télétravail

Mode d'emploi et bonnes pratiques

ÉDITO

Qualité de vie au travail, égalité professionnelle, prévention des risques psychosociaux, reclassement d'un salarié inapte, mais aussi responsabilité sociale des entreprises : depuis sa légalisation le 22 mars 2012, le télétravail monte nettement en puissance, et aujourd'hui près de 140 accords ont été signés pour assurer sa mise en place, puis son suivi : normal pour cette solution gagnant/gagnant obtenant fréquemment le soutien des partenaires sociaux.

Quels en sont les bénéfices pour l'entreprise ? Comment mettre concrètement en place le télétravail ? Quel suivi individuel et collectif assurer ? Comment éviter les problèmes : protection de la santé, respect des temps de repos, etc…

Autant de questions auxquelles Liaisons sociales vous propose de répondre à l'occasion de cette matinée qui confrontera les analyses des experts, et vous apportera des **solutions concrètes de mise en place et de suivi.**

Cette matinée est animée par **Jean-Emmanuel RAY,**
professeur à l'université Paris I-Sorbonne et à Sciences Po

Les intervenants

Eric BARBRY,
avocat, directeur du Pôle Communications électroniques & Droit, Cabinet Alain Bensoussan

Jean-Emmanuel RAY,
professeur à l'université Paris I-Sorbonne et à Sciences Po
Auteur de « Mobilités du salarié : la gestion juridique du changement » Ed. Liaisons, déc. 2014

Un témoignage d'entreprise

Vendredi 6 février 2015 De 9h00 à 11h30

PROGRAMME

Ouverture
Travail à domicile, télétravail au domicile, nomadisme… : définitions et distinctions

Mise en place du télétravail

- **A quel moment peut-il être mis en place ?**
- **Peut-il être imposé ?**
  Par l'employeur ? Le salarié ?
- **Négocier le télétravail : les avantages, le contenu de l'accord**
  Justifier les critères d'éligibilité, prévoir une nouvelle organisation du travail, inscrire les droits et devoirs du télétravailleur : les points clés de l'accord
- **Information/consultation du CHSCT puis du CE : comment faire ? Dans quel ordre ?**
- **Contrat de travail ou avenant télétravail : une rédaction précise imposée**
  Ce qui doit être formalisé : conditions de passage au télétravail, durée de la période d'adaptation, contrôle réel du temps de travail, lieu(x) du télétravail, conditions concrètes du retour…

Suivi du télétravail : points de vigilance à ne pas omettre

- **Equipement de travail : les obligations de l'employeur**
  L'employeur est-il obligé de fournir l'équipement ? Doit-il prévoir une contrepartie financière en cas de télétravail au domicile ? Quelles mesures prendre pour assurer la protection des données ? Quelles informations fournir au télétravailleur ?
- **Télétravail et santé-sécurité**
  Evaluation de la charge de travail : comment faire ? Comment traiter le cas particulier des forfaits-jours ? Quelles mesures prendre pour éviter l'isolement du salarié ? Comment vérifier la bonne application des règles ? En cas de dérive, qui peut intervenir ?
- **Le contrôle des temps de travail, et des temps de repos…**
  Mise en place d'un dispositif de suivi pour s'assurer du respect des durées maximales de travail : informer le salarié, consulter les IRP, l'importance d'un moyen de contrôle pertinent et proportionné à l'objectif recherché.
- **… tout en assurant le respect de la vie privée de chaque télétravailleur**
- **Comment accompagner les télé-managers ?**

LIAISONS SOCIALES CONFÉRENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier à : Liaisons Sociales Formation - Case Postale 717
Wolters Kluwer France - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex

Pour nous contacter : Tél : **01 76 73 30 30** • Fax : **01 76 73 49 09**
Courriel : liaisonsformation@liaisons-sociales.com

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002658 188

Mise en place et suivi du télétravail

Mode d'emploi et bonnes pratiques

Vendredi 6 février 2015. De 9h00 à 11h30 • Paris

Conseil National des Barreaux — FORMATION CONTINUE DES AVOCATS n° d'homologation 14 - 013

❑ **OUI** je souhaite m'inscrire à la **Conférence d'actualité Liaisons Sociales** du **vendredi 6 février 2015**
« Mise en place et suivi du télétravail - Mode d'emploi et bonnes pratiques »
au prix de 570 €HT, soit 684 €TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

❑ je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 €HT, soit 396 €TTC (TVA 20%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro client : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Participant : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌋

Courriel : _____

Inscription gérée par : ☐ MME ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Ligne directe : ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌋

Courriel : .....

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison Sociale : _____

Service ou contact : _____

Adresse : _____

_____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Ville : _____

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnait avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 27 janvier 2015**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 406 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil Malmaison.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre ❑.

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :
www.liaisons-conference.fr
www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation
www.twitter.com/LS_Formation

Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 RCS Nanterre.

gf_teletravail_DW_06-15